

À plein gaz dans le ciel



par Marie-Ève Veillette

Voir tous les articles de Marie-Ève Veillette

Article mis en ligne le 1 février 2008 à 10:12

Réagissez à cet article

Le ciel est bleu, le paysage superbe, le temps doux... On arrête la voiture, ouvre le coffre, visse quelques écrous...et hop, on s'envole! Farfelu, comme mise en scène? Certainement pas pour les quelque 600 adeptes du paramoteur qui, au Québec, ont la chance de pouvoir ainsi conquérir le ciel à peu près n'importe où, n'importe quand, été comme hiver...

David Rouault, de Sainte-Thècle, et Francis Gagnon, de Saint-Tite, font partie du nombre. Depuis plus de deux ans, ils s'adonnent à cette activité avec une passion sans borne.

«La première fois que tu en fais, tu as la piqure : tu veux juste recommencer! Ça procure un sentiment de liberté totale en plus de donner l'impression d'être un oiseau», raconte Francis.

«Grâce au paramoteur, ceux qui rêvent de voler peuvent exaucer leur souhait : étant donné qu'on n'est pas dans un endroit fermé, comme un cockpit, on obtient vraiment cette sensation unique», renchérit David.

Le paramoteur est, en fait, un parapente motorisé. Il comporte une voile, un moteur deux-temps et un siège. Le pilote (paramotoriste) contrôle l'engin avec des cordes et une manette lui permettant d'activer le moteur. Une fois dans les airs, le paramoteur peut atteindre des vitesses allant de 35 à 65 km/h. Il a une autonomie de vol variant de 2h30 à 4h30, avec un plein d'essence de 10 à 14 litres.

«C'est très sécuritaire, explique David Rouault. Nous sommes accrochés à un parachute, ce qui nous permet de planer au cas où le moteur s'arrêterait. D'ailleurs, les accidents sont très rares. En fait, presque tout dépend du pilote. Par exemple, c'est lui qui augmente les risques courus en s'envolant dans des conditions instables ou en faisant des acrobaties extrêmes.»

Selon les deux passionnés, le principal avantage du paramoteur est son accessibilité. «C'est le sport aérien le moins cher. Pour 9000\$ environ, on a un équipement complet que l'on peut amener avec nous n'importe où, et qui nous permet de nous envoler dès qu'on en a envie», disent-ils, précisant au passage que l'entretien du paramoteur est facile et peu coûteux, compte tenu de la simplicité du système et du moteur.

Autre avantage pour les amateurs de vol: l'appareil n'exige pas de piste de décollage et d'atterrissage de grande dimension, comparativement aux Cessna et autres petits avions. Si le vent est nul, une distance de 100 à 300 pieds peut s'avérer suffisante pour permettre au pilote de courir afin de faire gonfler son parachute.

Dans les airs, il n'y a pratiquement pas de limite pour le paramotoriste, hormis l'oxygène, le froid et la force du moteur. «On peut raser le sol, tout comme on peut aller au-dessus des nuages», lance David Rouault.

Notons en terminant que l'utilisation du paramoteur est réglementée par Transports Canada. Chaque adepte doit se procurer un permis de pilote d'avion ultra-léger motorisé pour pouvoir pratiquer son activité. «La formation n'est pas tellement longue. Il faut commencer par apprendre à maîtriser la voile. On doit aussi se familiariser avec la réglementation et avoir certaines connaissances de base, notamment en météorologie, en aérologie et en mécanique de vol», précisent les deux adeptes.

Une fois le permis en main, il ne reste plus qu'à sortir son attirail... et à partir à la conquête du ciel!



David Rouault et Francis Gagnon sont deux passionnés du paramoteur. Ils nous en montrent ici un modèle. Photo L'Hebdo/Marie-Eve Veillette